LE COIN DE LA FAMILLE

Un chapeau... c'est un visage tout entier

Un chapeau... c'est un visage tout entier avec une ombre transparente sur les yeux...

Jamais, les femmes ne demandèrent à leur modiste un tel effort de création. Contraintes à une extrême réserve dans leur manière de s'habiller, elles exigent de leur chapeau cette note de fantaisie à laquelle elles aspirent. Cette consideration a amené une véritable renaissance de la mode.

Dans ce royaume enchanté des chapeaux tout est gai et charmant, facile et petillant, royaume que rien n'effleure, rien ne trouble ; les idées naissent et sont realisées sans heurt, sans hesitation, et aucune consideration pratique n'intervient. Le monde exterieur n'interesse pas ce merveilleux et magnifique royaume ou on evolue avec une si piquante desinvolture.

...Qu'elles semblent loin et desuetes ces petites choses charmantes parfois ridicules que nous posions en équilibre un peu à la diable sur le sommet de la tête... ces jardins lilliputiens que suspendaient entre ciel et terre le choix d'une femme élégante, ces roses miraculeuses dansant sur un nuage de tulle mauve...

Déjà, au début de l'été, nous avions pressenti des chapeaux plus construits, plus vastes ; cette tendance depuis les dernières collections d'automne s'affirme et les chapeaux precurseurs de la mode de printemps sont nettement importants.

Si nous voyons encore actuellement beaucoup de turbans aux gros rouleaux très en avant, au drapage emboitant bien la tête ainsi que des charlottes ornées de fourrure, il est certain que cette mode, dès les premiers beaux jours s'effacera devant les chapeaux placés haut sur la tête qui reclament un front garni de franges et de boucles et amènent comme je vous le disais dans mon dernier article un changement complet dans la coiffure.*

Les dessins illustrant cet article vous donnent une idée très nette de ce que sera la mode de demain. Ce mouvement en hauteur, comme vous le voyez, s'adapte aussi heureusement aux chapeaux habilles qu'aux chapeaux sports.

Le feutre disparaissant chaque jour davantage, ils sont traites dans de souples jersey ou de fin lainage.

De gros nœuds de même tissu, des bouquets de velours, de longues plumes, des oiseaux de grandes tailles, des broderies de jais orneront ces chapeaux nouveaux qui ecrasent peut-être un peu les femmes de petite taille mais qui donnent aux autres un reel avantage.

Marie HARROUARD.

SOYEZ BELLES jusqu'au bout des ongles !

Une belle main, cela compte dans l'élégance d'une femme, c'est pourquoi vous devez l'entretenir le mieux possible pour lui donner toujours cet aspect soigné qui est si nécessaire à votre beauté.

Sont-elles rouges ? — Soignez votre circulation s'il y a lieu. Eviter le froid, portez un manchon lorsque vous sortez, ayez des corsages de fin lainage à manches longues. Bannissez tout ce qui peut vous gêner et entraver votre circulation.

Sont-elles rêches ? — Jamais de lavages à l'eau froide dure, employez l'eau tiède adoucie par l'acide borique ou quelques gouttes d'ammoniaque. Prenez des petits bains locaux à l'eau de son.

Pour les nettoyer. — N'oubliez jamais que vos mains sont beaucoup plus exposées que votre visage, il importe donc de proteger vos mains pour tous les travaux de menage par des vieux gants, servez-vous de pierre ponce très fine pour les nettoyer.

Pour adoucir vos mains, employez donc la même creme que pour votre visage et massez-en vos paumes en veillant à bien la faire penétrer dans l'épiderme qu'elle assouplira.

N'employez jamais de pinces. — Ni pour diminuer la longueur de l'ongle, ni pour decoller le bourrelet qui l'entoure. Car en coupant l'ongle vous risquez toujours de le fendiller. Limez-le en amande en ayant soin de toujours laisser dans les coins au moins un millimètre de chaque côté.

Polissez longuement vos ongles. — Rien ne peut davantage les fortifier et leur donner un galbe naturel, que de passer les ongles au polissoir. Même si vous usez d'un vernis, passez le polissoir une fois qu'il est sec.

Si vous employez un vernis, n'oubliez pas de laisser toujours à découvert la petite lunule de la base de l'ongle afin de lui permettre de respirer librement.

Les idées de Catherine

❖ Ne jetez pas les objets détériorés en celluloid. Vous pourrez en avoir besoin pour preparer de la colle speciale pour celluloid.

❖ Ne jetez pas les chiffons de soie. Si petits soient-ils, reduisez-les en charpie soyeuse dont vous bourrerez cussins et couvre-pieds.

❖ Gardez l'eau de cuisson du riz, vous pourrez y tremper une etoffe légère qui retrouvera la souplesse du neuf dans cet empois ou vous aurez versé quelques gouttes de vin blanc.

EPILEPSIE

efficacement combattue par **ANTI-EPILEPTIQUE DE LIEGE**. Resultat certain. Supprime les crises. Laborat. Fanyau, Lille. Ttes Phies

CONSEILS A LA MAMAN

RETARD DU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL

Dans les premieres semaines de l'existence, certains enfants peuvent déja paraitre trop calmes, indifferents. Ils ne sursautent pas aux bruits, restent immobiles. Il est facile, en produisant un bruit assez fort pres du berceau, de s'assurer que ce calme anormal résulte bien de ce que le bébé n'entend pas.

Cette *surdité* necessite un examen medical complet de l'enfant pour s'assurer qu'il ne représente pas d'autres anomalies et faire établir le traitement général utile.

Le retard du développement de l'intelligence peut se manifester plus ou moins tôt.

Déja les premiers mois, le bébé est apathique, indifférent, il ne rit pas, bouge peu, ne tient pas sa tête ou ne s'assied pas à l'âge normal. A un an, il ne commence pas à parler. Tout retard du developpement intellectuel doit être soigné de suite.

Un peu plus tard, lorsque bébé parle, on constate qu'il comprend mal, son vocabulaire ne s'enrichit pas ; il dit à peine quelques mots plus ou moins mal prononcés, alors que les enfants de son âge prononcent déja des phrases.

Si bébé est trop calme, apathique, ou en retard pour la parole ou la comprehension, il faut le faire examiner médicalement.

Ce peut être, en effet, une maladie des glandes qu'on pourra soigner et ameliorer. Ou bien cela provient de l'état général de l'enfant et un traitement par piqûres ou par médicaments stimulera le jeune retardataire. Quelque fois, il faudra employer des methodes de rééducation pour corriger de bonne heure un defaut de prononciation. Ou bien ce seront de grosses végétations gênant le développement du bébé, diminuant même parfois son audition et lui donnant l'apparence d'un enfant abruti et inattentif. Le médecin qui examinera le bébé, qui l'interrogera, qui interrogera ses parents, se rendra facilement compte de son retard sur la moyenne des enfants de son âge, il pourra en trouver la cause et guérir ou améliorer son état.

Beaucoup de jeunes retardes peuvent être gueris par un traitement precoce. Si on attend que le retard soit accentué, le traitement sera moins efficace. Mais il faut dans ce traitement, même au début, de la methode et de la persévérance.

ÉTUDES CHEZ SOI

Les cours par correspondance de l'école Universelle permettent de faire chez soi, dans le moindre temps et aux moindres frais des etudes completes dans toutes les branches. Demandez l'envoi gratuit de la brochure qui vous intéresse.

Broch. 35.800 : Classes et exam. prim.
Broch. 35.805 : Classes second., Baccal.
Broch. 35.810 : Licences (Dr., Sc., Let.)
Broch. 35.816 : Gdes Ecoles Spéciales.
Broch. 35.821 : Carrières administrativ.
Broch. 35.827 : Industrie et Lav. publ.
Broch. 35.834 : Carrieres de l'Agricult.
Broch. 35.839 : Carrieres du Commerce
Broch. 35.842 : Orthog., Rédact., Calcul
Broch. 35.847 : Langues étrangères.
Broch. 35.851 : Air, Marine
Broch. 35.855 : Arts du dessin, profess.
Broch. 35.860 : Musique théor., instru.
Broch. 35.866 : Couture, Coupe, Mode.
Broch. 35.871 : Secrétariats et Journal.

ECOLE UNIVERSELLE

50, Boulevard Exelmans, PARIS (XVIe) et 12 pl. Jules-Ferry, LYON (Rhône)

BOURSE DE PARIS

DU 18 MAI 1943

Fonds d'Etat Français. — 3 % 95.40 ; 3 % am., 98.85 ; 4 % 1917, 103.25 ; 4 % 1918, 102.80 ; 5 % 1920, 139.95 ; 4 ½ % 1932 A, 104 ; 4 1/2 % 1932 B, 102.85 ; 3 % 1942, 98.10 ; 3 ½ % 1942, 98.70 ; Cais. Aut. 5 % 1938, 122.60 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1938, 1.315 ; 4 % 1934, 1.209 ; 4 ½ % 1920 C/500, 527 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B., 141.50 ; 4 ½ % 1934, 1.055 ; 4 % 1935, 1.096 ; Cais. Aut. Tab., 1.032.

Crédits Nationaux. — Cr. 1919, 635 ; 1920, 578 ; 1934, 1.120 ; 1935, 1.128.

Foncières et Communales. — Fonc. 1883, 351 ; 1885, 403 ; Com. 1891, 361 ; 1892, 456 ; Fonc. 1895, 418 ; Com. 1899, 407 ; Fonc. 1903, 435 ; Com. 1906, 421 ; Fonc. 1909, 412 ; Com. 1912, 212 ; Fonc. 1913 3 ½ %, 428 ; Com. 1930 4 %, 999 ; Fonc. 1930 4 ½ %, 977 ; Com. 1931 ; Com. 1931-32, 1.015 ; Com. 1932, 1.022 ; Enip. 1933, 1.068.

Actions Françaises. — Bque de Fce, 27.500 ; Compt. Esc., 3.400 ; Crédit Fonc., 7.010 ; Crédit Lyon., 3.700 ; Crédit du N., 770 ; Sté Gle, 3.090 ; Suez act. inc. ; Nord, 2.252 ; Tram Lille-Rx-Tg. inc. ; El. et Gaz du Nord, 852 ; Energie Ind., 4.200 ; Nord Lum., 2.275 ; Thom Houston, 840 ; Cie Gla Ind. Text., 3.055 ; Le Blan, inc. ; Pérenchies, 2.655 ; St Frères, 1.660 ; Gaz N.-E., 1.305 ; Aciéries Longwy, 1.300 ; Micheville, 2.255 ; du Nord, 720 ; Sambre et Meuse, 720 ; Arbel, 3.000 ; Chant. de France, 1.790 ; Constr. Nord-France, 1.570, of. ; Fives-Lille, 2.165 ; 982 ; (parts), 2.875 ; Fco-Belge Mat. Forges N.-E. 1.750 ; Jeumont ect., Ch. Fer, 10.710 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, inc. ; Denain-Anzin, 4.950 ; Louvroil Montbard, 1.100 ; Métaux, 4.810 ; Peugeot, 1.650 ; Senelle Maubeuge, 2.230 of. ; Béthune, 4.065 ; Aniche, 5.710 ; Anzin, 2.225 ; Bleuzy, 5.940 ; Carvin, 3.540 ; Courrières, 1.300 ; Dourges, 3.110 ; Escarpelle, 4.930 ; Lens, 1.530 ; Ligny-les-Aire, 400 ; Marles, 1.900 ; Ostricourt, 6.340 ; Vicoigne, 2.065 ; Mokta El Hadid, 16.300 ; Nickel, 3.185 ; Ouenza, 7.200 ; Lilla Bonn, (prior.), 1.144 ; (ord.), 765 ; Air Liquide, 3.100 ; Glaces Nord Fce 15.425 ; Kali Ste-Thérèse, inc. ; Kuhlmann, 2.410 ; Pollet Chausson, 4.945 ; Caout. Indochine, inc. ; Cultures Trop., 485 ; Terres Rouges, inc.

Ville de Paris. — Ville Paris 1871, 518 ; 1875, 509 ; 1876, 517 ; 1892, 334 ; 1894-96, 333 ; 1898, 396 ; 1899, 380 ; 1910 2 3/4 %, 356 ; 1910 8 %, 314.50 ; 1912, 295 ; 1929, 1.022 ; 1930, 995 ; Ville Paris 1930 lots, 998 ; 1921, 992 ; 4 % fortif., 962 ; 1932, 1.022 ; 1942 3 ½ %, 4.760.

Valeurs Françaises (Oblig.). — Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.034 ; 4 % 1931, inc. ; 5 % 1935, 1.050 ; 5 ½ % 1935, 1.052.

POUR VOS CHEVEUX comme Avant la Guerre

Nous garantissons à tout acheteur que les lotions qu'il recevra en échange du Bon ci-bas contiennent toujours les ingrédients de base qui an ont fait la réputation bien avant guerre : la *pilocarpine* dans la lotion "Pilocarpin" — *l'huile de pétrole* dans le pétrole "Oural".

Le Santé du Si vos cheveux tombent, **Cuir Chevelu** : trop secs ou trop gras (séborrhée), avec pellicules, massez le cuir chevelu avec la lotion "Pilocarpin", à base de pilocarpine, régulateur des fonctions du cuir chevelu, puissant excitateur de la pousse des cheveux. Résultats étonnants chez les chauves : *un duvet en 8 jours, des touffes en 1 mois, des mèches en 3 mois.*

Le Toilette du Pour être bien peigné, **le Chevalure** : avec de beaux cheveux dociles et lustrés, employez le pétrole "Oural", à base d'huile de pétrole qui pénètre la substance du cheveu pour le nourrir, la vitaliser. Coiff., pharm., parfum.

BON de PAROITÉ 1 flacon de Pilocarpin ou d'Oural

Les Dépuratifs et les Spécialités A. VINCENT DE GRENOBLE

à base de plantes des Alpes, préconisées dans les affections : peau, maladies de vessie, d'estomac, bronchite chronique, rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces. Les lecteurs intéressés écriront aux Laboratoires A. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui enverront gratuitement les indications demandées.

BOURSE DE LILLE

DU MARDI 18 MAI 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Charbonnages. — Albi, 2.850, 2.725 (part), 5.000, 5.000 ; Aniche, 5.900, 5.800 o. ; Anzin, 2.300, 2.280 ; Bethune, 42.950, 39.500 o. ; (1/10), 4.100, 4.040 ; Blanzy, 5.970, 5.970 ; Bruay (coup. de 10), 625, 525 ; Carvin, 3.600, 2.595 ; Clarence, 510, 590 d. ; Commentry (Jce), 3.010, 3.010 ; (Cap.), 3.305, inc. ; Courrières, 1.310, 1.29 5 ; Crespin, 240, 245 ; Dourges, 3.250, 3.180 ; Escarpelle, 5.100, 5.000 ; Lens A, 1.670, 1.660 ; Liévin, 1.005, 995 ; Marles, 1.900, 1.895 ; Ostricourt, 6.490, 6.375 ; Thivencelles, 730, 710 o. ; Vicoigne, 2.020, 2.040.

Banques. — C. D. N., 795, 780 ; Union Mines, 940, 940.

Eaux. — **Transports.** — E.L.R.T., 455, 450 ; Lyon. des Eaux (Cap.), 3.250, 3.150 ; (Jce), 2.900, 2.850 ; Pierchon, 560, 580 d.

Electricité. — Artésienne, 865, 840 ; Béthunoise, 670, 655 ; Boulonnaise, 1.160, 1.170 d. ; Contin. du Gaz, 3.450, 3.400 o. ; Electr. Gaz Nord, 1.000, 1.000 ; Electr. Nord, 880, 880 o. ; Electr. N.-O., 1.275, 1.280 ; Energie Nord-France, 893, 900 ; Gaz d'Hersin, 1.000, 980 o. ; La Roubaisienne, 4.000, inc. ; Sect. Billy, 1.420, 1.470 d. ; Union Houillère, 540, 530.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 340, 345 ; (prior.), 1.170, 1.150 d. ; Acieries de Longwy, 1.300, 1.200 ; de Micheville, 2.380, 2.300 ; du Nord, 735, 730 ; Sambre-et-Meuse, 690, 590 ; Arbel, 3.050, 3.030 ; Chant. France, 1.900, 1.800 o. ; Atel. Nord-France, 1.520, 1.600 ; (part), 1.300, inc. ; Autos chen., 106, inc. ; Blache, 1.635, 1.600 ; Call, 1.115, 1.160 ; Delattre, 880, 850 ; Denain-Anzin, 5.100, 5.040 ; Electro-Métal., 472, 472 ; Fives-Lille, 2.250, 2.150 o. ; Marine, 1.490, 1.460 o. ; Nord-Est, 1.808, 1.775 o. ; Franco-Belge, 10.700, inc. ; Jeumont, 1.035, 995 ; Louvroil, 1.215, 1.150 o. ; Saint-Sauveur, 1.050, inc. ; Saulnes, 3.550, 3.500 o. ; Senelle, 2.205, 2.200 o. ; Tubes de Val., 1.190, 1.150.

Entreprises et Matériaux de Construction. — Carr. Dumont-Vireux, 36, 50 d. ; Chaux et Cim. Lafarge, 15.600, 15.500 ; (action B 300), 5.700, 5.400 ; Ciments du Boul., 1.950, 1.930 ; Portland, 25.500, 25.100 d. ; (part), 37.000, 37.000 d. ; Cim. et Chaux Hydraul., 1.300, 1.425 d. ; Cim. Franc. et Port. Boul., 9.600, 9.700 ; (Jouis.), 9.100, 9.100 ; Cim. Pont-à-Vendin, 4.300, inc. ; Desvroise, 4.700, inc. ; La Loisne, 1.380, inc. ; Pollet et Chausson, 5.080, 5.000 ; (part), 43.000, inc. ; Super Cim. Boulonnais, 170, 210 d.

Produits Chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 3.150, 3.180 ; (part), 17.700, 17.550 ; Engrais d'Auby, 545, 490 o. ; de Roubaix, 2.395, 2.395 ; Glaces Nord-France, 15.500, inc. ; Huiles, goudrons et dérivés, 8.000, 5.995 ; Kuhlmann, 2.655, 2.450 o. ; Oxhydrique Française, 365, 360 ; Pechiney, 5.575, 5.300 o. ; Prod. Organo Chim., 1.210, 1.300 d. ; Rhône Poulenc, 3.975, 3.935 ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 7.600, 7.550 ; Usines de Libercourt, 965, inc. ; Verreries et Glaces d'Aniche, 5.100, 5.100 d.

Coupons annoncés. — 15-5-43. Crédit du Nord. N° 122. Coupon, brut, 12 ; net à payer : nom., 8.75 ; port., 5.386. — 17-5-43. Produits Organo-Chimiques (ord. A). N° 18. Coupon, brut, 25.20 ; net à payer : nom., 17.64 ; port., 15.40. — 18-5-43. Agache (act. 525). N° 32. Coupon, brut, 52 ; net à payer : port., 43.40 — (act. 625-250 amortis.). N° 32. Coupon, brut, 52. Net à payer : port., 36.40. — 20-5-43. Secteur Electrique de Billy-Montigny. N° 22. Coupon, brut, 32. Net à payer, nom., 22.40 ; port., 18.60 ; part. N° 19. Coupon, brut, 385.71. Net à payer : nom., 270 ; port., 231.30 ; 1/10 part. N° 19. Coupon, brut, 38.57. Net à payer : nom., 27 ; port., 23.03. Filatures de laines peignées de Fourmies (act. 1 à 55.000). N° 26. Coupon brut, 14.40. Net à payer : nom., 10.08 ; port., 7.54 ; (act. 55.001 à 110.000). N° 26. Coupon, brut, 4. Net à payer : nom., 2.80 ; port., 2.80.

LOTERIE NATIONALE

30 MILLIONS DE PLUS PAR MOIS POUR LES GROS LOTS ET LES LOTS MOYENS

A chaque tirage de la Loterie Nationale, la chance fait de nouveaux heureux.

A chaque tirage les gros lots font de nouveaux millionnaires...

La Loterie en fera desormais encore plus, car avec son nouveau tableau de lots, 30 millions supplémentaires sont désormais distribués chaque mois en gros lots et en lots moyens.

Pourquoi ne gagneriez-vous pas l'un de ces gros lots ?

ACTU

le grand hebdomadaire Français CENT POUR CENT ACTUALITE illustré at en couleurs

parle de tout s'informe de tout est vivant surtout

En VENTE dans toute la FRANCE PRIX 3 FRANCS

Numéros spécimens GRATUITS sur demande, 23, rue Chauchat, PARIS (2.O.) ; 29, rue République MARSEILLE (2.n.O.)

Une Révolution dans l'alimentation le SOJA

Légumineuse importée d'Extrême-Orient et acclimatée en France depuis peu, le Soja se révèle aujourd'hui aux consommateurs comme une plante exceptionnellement riche en principes nutritifs.

Tous les éléments de vie que nous demandons à la viande, au lait, au beurre, aux œufs, au pain, dont la consommation est aujourd'hui et strictement limitée, la farine de Soja nous les apporte.

Ainsi **DULSOJA**, aliment à base de farine de Soja, mis au point en France par les Laboratoires Dulfrance, nous fournit une nourriture scientifiquement composée, de goût agréable et d'assimilation parfaite.

Vente contingentée

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR 3 ½ % NET D'IMPOTS

AMORTISSABLES EN TRENTE ANS

PRIX D'ÉMISSION : 4.925 frs par obligation de 5.000 frs

INCONVERTIBILITÉ ASSURÉE JUSQU'AU 1er JANVIER 1948

L'Emission sera close sans préavis

ON SOUSCRIT PARTOUT

Le ADLER No 10 contient les articles suivants :

Des parachutistes prennent un pont ; Le "curriculum vitae" d'une bombe ; Avions de guerre des Etats-Unis ; Le grand espace de l'Asie orientale ; Sept jours dans l'Arctique ; Le combat avec le chasseur de nuit ; La merveilleuse carrière du Commandant Dr. Kupfer, titulaire de la Croix de Chevalier, et nombreux autres reportages et images intéressants

Der Adler

le grand illustré allemand de la Luftwaffe

Édition française : Frs. 4.–

Renseignements par l'Agence Dechenne, 16/22, rue du Persil, Bruxelles

Commencer ma cure Finidol pour en finir avec mes rhumatismes

Tres Phies Laboratoires SALVOXYL, à ROCHECORBON (I.-et-L) Visa 1082 P 791

SCHAMPOING MARCEL VESSU PARTOUT sans bicket

Nouveau remède qui rééduque ces deux Organes.

SOUFFREZ-VOUS de mauvaises digestions, de troubles du foie, de constipation ? Un médicament moderne, le Laxatif Richelet vous viendra en aide merveilleusement. Il stimule le foie et fait couler la bile. Il active l'intestin dont les secrétions, indispensables à l'évacuation du bol fécal, sont augmentées. Plus de fermentations ni de putréfactions ; plus de migraines, insomnies, courbatures ; plus de nausées, de ballonnements, de démangeaisons. Le Laxatif Richelet vous fera revivre.

✱ **LAXATIF RICHELET**, Ttes Phies et Laborat. Richelet, Bayonne (B.-P.).

ASTHME

Emphysème, Oppression

Calm-Asmine, remède scientifique nouveau, soulage rapidement l'Asthme, Emphysème, Essoufflement, Bronchite chronique, Suffocation. Ces comprimés non toxiques, faciles à absorber, extirpent la maladie à fond et procurent du bien-être même dans les cas anciens. Toutes Pharmacies 18.20. C. Raux, 37, rue d'Alsace-Lorraine, Malakoff. Visa n° 763 P. 472.

FOIE INTESTIN

Papiers, livres, styles - Achat des éditions LAROUSSE et de tous beaux ouvrages. Fournitures du bureau **André GOURIEZ**, 56, Grande Place, LILLE.

Jeunes plants potagers, poireaux, oignons, choux, céleris, rutabagas. **Raymond POIRIER**, Craon (Mayenne). 11.228

Vérenda, plafond avec mise en plomb, deux grands buffets, Lambris, deux banquettes, table, six chaises, deux fauteuils acajou massif, à vendre **Hamy**, 10, rue Meurein, **Lille**. 32.355

A vendre : Lots acier rapide, mèches, tarauds, fraises, au plus offrant. **Ets Chartan**, 41, rue Abbaye des Prés, **Oeual**.

AU LIT D'ARGENT 99 r. d'Arras LILLE

Gros stock de fauteuils tous modèles disponibles

A vendre : moteur Saimson. Gazogène bon état. Visib. ancienne briqueterie, Beaumont-en-Artois.

A vendre 2 étireuses horizontales Hirt, 1 broyeur-malaxeur à meules Hirt. Visib : ancienne briqueterie Beaumont-en-Artois.

Cherchons local important. Embrancham. particulier proximité voie d'eau. Nord ou P.-de-C. Ecrire : Centre de distribution des mines, Avion (P.-de-C.). 18.435

SANS PÉNALITÉ VOUS POUVEZ CONSOMMER **AUTANT DE «BLAKETTES»** QU'IL VOUS PLAIT

MALADIES d'ESTOMAC-INTESTIN EUPEPTASES du Dr DUPEYROUX Toutes Pharmacies et 5, rue Docteur-Lancereaux, Paris

ANNONCES LEGALES

Etude de Me Pierre LECAT, Docteur en Droit, Avoué à Cambrai, — Département du Nord — Arrondissement de Cambrai - COMMUNE D'HONNECOURT - **VENTE par suite de licitation d'UNE MAISON** sise à Honnecourt, rue de la Raperie - L'adjudication aura lieu le **Jeudi 1er Juillet 1943, à 11 heures 30**, en l'Etude de Me PAGNIEZ, Notaire à Cambrai, commis à cet effet, en présence de Me BROY, Notaire à Cambrai. En execution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Cambrai, en date du 4 mars 1943, enregistré, et aux requête, poursuites et diligences de : Monsieur Joseph B L A N C H A R D et Madame Eugenie DATCHY, son epouse, assistée et autorisée, demeurant ensemble à Cambrai, rue de Bohain, n° 4. Ayant pour Avoué constitué Me Pierre LECAT. En présence ou eux dument appelés de : 1° Monsieur Alphonse-Joseph BLANCHARD, mécanicien, demeurant à Nanterre, rue G.-Bizet, n° 26, époux de dame Marie MORKAU ; 2° Madame Jeanne-Angèle BLANCHARD, épouse de Monsieur Louis LENGLET, chef de train, et ce dernier tant en son nom personnel au besoin que pour l'assistance et l'autorisation necessaires à l'egard de son épouse, demeurant ensemble à Quessy (Aisne), rue Pasteur, n° 149 ; 3° Monsieur Marcel-Joseph BLANCHARD, chef de train, demeurant à Courtrai (Grande), place Jean-Jaurès, n° 5. Défendeurs ayant pour Avoué constitué Me Henri LESTOILLE. Il sera procedé aux jour, heure et lieu sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont ils dépendent, SOIT : COMMUNE D'HONNECOURT : **UNE MAISON à usage de sommerce**, sise à Honnecourt, rue de la Raperie, construite en briques, couverte en pannes, comprenant deux corps de bâtiments : le premier consiste, au rez-de-chaussée, en un magasin, un arrière-magasin, une cuisine, une arrière-cuisine, cave, grenier, avec deux mansardes, dépendances, cour et jardin. Le deuxieme corps de bâtiments, separe du premier par une porte charretière, comprenant deux chambres et un grenier avec une mansarde. Grand hangar agricole. L'ensemble d'une contenance de huit ares vingt-sept centiares, d'après arpentage, cadastrés section A, numeros 1.072 p., 1.073 p., 1.074, 1.075 et 1.085 p. MISE A PRIX : Independamment des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de TRENTE MILLE FRANCS, ci : 30.000 francs. **Avis important** : a) En execution de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes de nationalité française sont autorisées à porter des enchères ; elles devront, au préalable, se munir de l'autorisation préfectorale prevue par ladite loi. Avis est donné qu'un délai d'au moins vingt jours avant la vente est necessaire pour obtenir cette autorisation. Me PAGNIEZ, Notaire à Cambrai, se tient à la disposition des amateurs pour remplir des à présent les formalites nécessaires en vue d'obtenir cette autorisation ; b) La présente publicité vaut comme insertion légale prevue par le Code et tient lieu de celle prescrite par le décret du 29 novembre 1939, en execution d'une ordonnance rendue par Monsieur le President du Tribunal civil de première instance de Cambrai. En conséquence, dans les mois des présentes, toutes personnes et sociétés visées à l'article 1er du décret du 1er septembre 1939, pourront former opposition motivée à la vente de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressee au Greffier du Tribunal civil de première instance de Cambrai. — S'adresser pour tous renseignements : à Cambrai, à Me PAGNIEZ, Notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ; à Me BROY, Notaire, présent à la vente ; à Me Pierre LECAT, Avoué poursuivant la vente ; à Me LESTOILLE, Avoué présent à la vente. — Fait et rédigé par l'Avoué soussigné, à Cambrai, le 17 mai 1943. (Signé) : P. LECAT. Enregistré à Cambrai, le 17 mai 1943, folio case Reçu : . Le Receveur (signé) : JACQUET. 18424

Etude de Me Albert LE GENTIL, Avoué à Arras, 6, rue Putevin. — **ADOPTION** : D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Arras le 5 mai 1943, enregistré, il appert : Que Monsieur LEGRAND Jules, ouvrier mineur, demeurant à Avion, 122, rue Victor Hugo, époux de Madame TREDEZ Estelle, a adopté le mineur GRZYWACZ Abraham-Isaac, né le 28 octobre 1923 et que le Tribunal a ordonné en outre que ce dernier porterait désormais les nom et prénoms de GRZYWACZ-LEGRAND Abraham-Isaac. Pour extrait : Arras, le 18 mai 1943 (signé) : A. LE GENTIL. 18.434

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9, rue de Puébla (successeur de Me GODRON). — **SAISIE IMMOBILIERE SUR CHASSAING** - Département du Nord - Arrondissement de Lille - COMMUNE DE FACHES-THUMESNIL, 25, rue des Marguerites, 25 : **MAISON à usage d'habitation, A VENDRE** par suite de saisie immobilière. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 23 Juin 1943, à 14 heures**, à l'audience publique des Criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avoués). — DESIGNATION : Département du Nord - Arrondissement de Lille - COMMUNE DE FACHES-THUMESNIL, chemin des Marguerites, n° 25 : **UN IMMEUBLE à usage d'habitation**, comprenant un rez-de-chaussée avec façade percée d'une large baie et porte d'entrée. Il comprend trois pièces. Il est surélevé d'un premier etage avec façade percée de deux fenêtres, cet étage comprend deux pieces. Au-dessus, second étage avec une fenêtre sur rue. Il comprend une chambre mansardee et grenier. L'immeuble est construit en briques, toitures en pannes. Installations d'eau et d'électricité. L'immeuble est excavé en partie. Derrière l'immeuble, terrain à usage de jardin. — Departement du Nord - Commune de Fâches-Thumesnil - Extrait de la matrice cadastale : A la date du 9 mars 1943, Monsieur Chassaing-Looten Emilien, peintre, chemin des Marguerites, est inscrit à la matrice cadastrale sous le compte n° 314 pour les parcelles ci-apres détaillées : Propriété bâtie. Désignation des propriétés : section A, numéro du plan : 2.029, lieudit : chemin des Marguerites ; nature de propriété : maison ; revenu cadastral : C.N. imposable en 1949. - Propriété non bâtie. Désignation des parcelles : section A numéro du plan : 2.029, lieudit : chemin des Marguerites ; contenance : 2 ares 46 centiares ; nature de propriété : sol. Certifié conforme à la matrice cadastrale. A Lille, le 11 mars 1943. Pour le chef de Service des Révisions foncières chargé de la conservation du cadastre (signé) : Illisiblement. - MISE A PRIX : **30.000 francs.** - La vente se poursuit à la requête de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille dont le siège social est à Lille, rue de Tenremonde 8, poursuites et diligences de ses directeur et administrateurs, domiciliés audit siege. Ayant pour Avoué Me Pierre SIX. A l'encontre de M. Emilien-Jean-Jérôme CHASSAING, vitrier-miroitier, et Madame Angèle-Gabrielle LOOTEN, son épouse, demeurant ensemble à Faches-Thumesnil, chemin des Marguerites, n° 25, le mari tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse. Parties saisies n'ayant pas constitué Avoué. En vertu d'un commandement à fin de saisie immobilière signifié par la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille, aux époux CHASSAING-LOOTEN, suivant exploit de Me WATTEL, huissier à Lille, en date du 24 mars 1943, enregistré et transcrit au premier Bureau des hypothèques de Lille, le 16 avril 1943, volume 7, n° 42. — **PURGE LEGALE** : Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peril de forclusion, conformément à la loi. — **Avis important** : Contormément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de la Préfet du Nord, pourront se rendre adjudicataires. Il est recommandé de solliciter cette autorisation dès à présent et au moins quinze jours avant la vente. — Pour tous renseignements, s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2° A Me SIX, Avoué, successeur de Me GODRON, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue de Puébla, no 9. — Ainsi fait et rédigé par le soussigné, à Lille, le 3 mai 1943 (signé) : SIX. - Enregistré à Lille, le mai 1943 Folio . Case . Reçu : 30 francs. Le Receveur (signé) : RATEL. 18361

Etude de Me Pierra SIX, avoué à Lille, 9, rue no Puébla, Successeur de Me GODRON. — Département du Nord - Arrondissement de Lille — **Saisie immobilière sur DOMIS. — Commune de FACHES-THUMESNIL**, rue H.-Dillies, 94, **MAISON à usage d'habitation**. A vendre par suite de Saisie Immobilière. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 23 juin 1943, à 14 heures**, à l'audience publique des Criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice. Autorisation préfectorale nécessaire pour acquerir. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués). — Mise à prix : 30.000 francs. **Pour tous renseignements, s'adresser** : 1) Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où est déposé le cahier des charges ; 2) A Me SIX, Avoué, successeur de Me GODRON, poursuivant la vente, demeurant à Lille rue de Puébla, numéro 9. 18.429

Société Coopérative Ouvrière de Production « LES PAVEURS REUNIS », 159, rue Solférino, à Lille. — Les Sociétaires sont convoqués en Assemblée générale le Vendredi 28 mai 1943, à 14 heures 30, au siège social. — Ordre du jour : Rapport du C. A. ; Rapport du Commissaire aux comptes ; Approbation des comptes du l'exercice 1942 ; Quitus aux Administrateurs ; Renouvellement partiel du C.A. ; Questions diverses. — **Le Conseil d'Administration.** 23.375

Etude de Me Amédée DUCHANGE, notaire à Roubaix, 9, rue du Maréchal Foch. — **Première insertion** : Suivant acte reçu par Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 10 mai 1943, enregistré à Roubaix (A.C.) le 13 mai 1943, vol. 367, folio 36, numéro 194, M. Edouard BELVAUX, négociant, demeurant à Roubaix, 84, avenue Linné, a cédé à M. Pierra - Alexandre - Gérard-Marie-Joseph BONVARLET, commerçant en alimentation, demeurant à Roubaix, 12, rue Vauban, un fonds de commerce de droguerie et papiers peints, exploité à Roubaix 84, avenue Linné, comprenant uniquement les éléments incorporels, c'est-à-dire le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés. — Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, dans les 20 jours de la seconde insertion. — Pour extrait et mention : A. DUCHANGE. 18.414

Etude de Me Henri LESTOILLE, Avoué à Cambrai, 20, rue Léon-Gambetta. — **DIVORCE** - D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Cambrai, le onze février mil neuf cent quarante-trois, enregistré, signifié et definitif. Entre : Monsieur Fernand BOULY, cultivateur, demeurant à Bermerain. Demandeur ayant pour Avoué constitué Me Henri LESTOILLE. Et : Madame Marie-Herminie BALIEU, épouse séparée de corps de Monsieur Fernand BOULY sus-n